

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 27 juin 2024**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE sur les 4 budgets**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit juin 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :32 (dont 11 procurations) -87 voix

Votants : 32 Pour soit 87 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr Grass) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix  
Mr Alain DETOLLE – (suppléant de Mme Collet-Dufays) – 1 voix - VISIO  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO  
Mr Alain FAVRAUD – (suppléant de Mr Duchambon) - 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO  
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO  
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO  
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix  
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix  
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO  
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix  
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix – VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO  
Mr Rémy VIROULAUD – (procuration donnée à Mr Faucher) – 2 voix

Conseiller Départemental Hte-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Présidente CD87  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Noblat  
Conseiller communautaire de la CC POL  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Adjointe au Maire de Limoges  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président du CD87  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Président de la CC Briance Combade  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Jean-Marie MASSY – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant)- 2 voix  
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1<sup>er</sup> VP

Président de la CC POL  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour  
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président CC Pays Sostranien  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président CC Pays Nexon Monts de Chalus  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20240627-CS116\_D898-

N°898-1

Une première décision modificative est nécessaire pour le budget principal et les budgets annexes Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

### **AUGMENTATION TARIFAIRE ORANGE**

Orange a informé le syndicat le 1<sup>er</sup> février 2024 d'une modification à la hausse, applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, des tarifs mensuels de l'offre d'accès aux installations de génie civil et d'appuis aériens d'Orange dans le cadre de « l'annexe C1 – Prix » du contrat GC IBLO ».

Or le budget 2024 DORSAL a été voté le 8 février 2024 sur la base des tarifs pratiqués avant ceux du 1<sup>er</sup> mars 2024 en tenant compte d'une évolution moyenne de 40% pour les budgets annexes de la Corrèze et de la Haute-Vienne et de 50% pour la Creuse.

Les hausses annoncées par Orange, en 2024, sont de +73% au titre de l'abonnement mensuel droit de passage des câbles optiques posés en déploiement massif, en aval de PM, et + 68% au titre de l'abonnement mensuel droit de passage d'un câble optique posé en déploiement ponctuel.

Ci-dessous les évolutions des tarifs GC IBLO Orange depuis 2020 :

Tarif mensuel forfaitaire en € par mois par prise en aval PM (distribution)										
2020	2021	2022	2023	% évol 2023/2022	A partir du 1er mars 2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,375	0,375	0,520	0,610	17%	1,054	73%	1,350	28%	1,420	5%
Tarif à l'année										
4,50	4,50	6,24	7,32		12,65		16,20		17,04	

Tarif mensuel en € par mois par cm2 x ml en amont PM (collecte + transport)										
2020	2021	2022	2023	% évol 2023/2022	A partir du 1er mars 2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,029	0,029	0,031	0,034	10%	0,057	68%	0,070	23%	0,072	3%
Tarif à l'année										
0,35	0,35	0,37	0,41		0,68		0,84		0,86	

Tarif mensuel par mois par ml pour raccordement GC liaisons collecte (transport)										
2020	2021	2022	2023	% évol 2023/2022	2024	% évol 2024/2023	2025	% évol 2024/2025	2026	% évol 2026/2025
0,100	0,100	0,100	0,100	0%	0,100	0%	0,100	0%	0,100	0%
Tarif à l'année										
1,20	1,20	1,20	1,20		1,20		1,20		1,20	

Conformément à la motion adoptée dans la délibération n°895 du 10 avril 2024, le syndicat mixte paie partiellement les factures GC IBLO depuis les factures réceptionnées à partir de mars 2024 sur la base des tarifs 2023.

Néanmoins, à ce stade, il convient d'inscrire budgétairement l'écart entre ce qui a été inscrit au budget 2024 et l'enveloppe théorique maximum après application des nouveaux tarifs.

Ces écarts sont précisés ci-dessous :

	<b>Projection 2024 Payé janv + fév 2024 + projeté à partir hausse</b>	<b>Inscrit BP 2024</b>	<b>Ecart budget 2024</b>
BA19	1 731 543,02 €	1 622 000,00 €	-109 543,02 €
BA23	1 468 567,80 €	1 227 000,00 €	-241 567,80 €
BA87	925 543,65 €	811 000,00 €	-114 543,65 €
BP	266 445,00 €	200 000,00 €	-66 445,00 €

Il convient, à cet effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits comme détaillés ci-dessous :

**Budget Principal :**

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

- **70 000€** sur le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » **compte 65818** « *redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* » au titre des frais GC IBLO Orange
- **-70 000€** sur le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* »

Cette opération impacte corolairement la section d'investissement et en particulier le chapitre 021.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement :

- **-70 000€** sur le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* »

Dépenses d'investissement :

- **-70 000€** sur le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », **compte 2315** « *Immobilisations en cours* »

**Budget Annexe Creuse :**

Dépenses de fonctionnement

- **250 000€** sur le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » **compte 65818** « *redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* » au titre des frais GC IBLO Orange
- **-250 000€** sur le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* »

Cette opération impacte corolairement la section d'investissement et en particulier le chapitre 021.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement :

- **-250 000€** sur le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* »

Dépenses d'investissement :

- **- 250 000€** sur le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », **compte 2315** « *Immobilisations en cours* »

**Budget Annexe Haute-Vienne :**

Dépenses de fonctionnement

- **120 000€** sur le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » **compte 65818** « *redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* » au titre des frais GC IBLO Orange
- **-120 000€** sur le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* »

Cette opération impacte corolairement la section d'investissement et en particulier le chapitre 021.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement :

- **-120 000€** sur le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* »

Dépenses d'investissement :

- **- 120 000€** sur le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », **compte 2315** « *Immobilisations en cours* »

**Budget Annexe Corrèze :**

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement

- **110 000€** sur le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » **compte 65818** « *redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* » au titre des frais GC IBLO Orange
- **-110 000€** sur le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* »

Recettes de fonctionnement :

Cette opération impacte corolairement la section d'investissement et en particulier le chapitre 021.

Section d'investissement :

Recettes d'investissement :

- **-110 000€** sur le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* »

Dépenses d'investissement :

- **- 110 000€** sur le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », **compte 2315** « *Immobilisations en cours* »

.....  
**RACCORDEMENT MULATET ET FEIX A TULLE**

En complément sur le Budget Annexe Corrèze et pour faire suite à la délibération du bureau n° 41 du 30 mai 2024 « raccordement et contractualisation d'IRU PFON par Dorsal auprès d'Axione Limousin pour le Département de la Corrèze : connexion des panneaux à affichage variable de Mulatet et de Feix à Tulle » inscription :

Dépenses d'investissement :

- **13 100€** sur le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* », **compte 2088** « *Autres immobilisations incorporelles* »
- **45 000€** sur le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », **compte 2315** « *Immobilisations en cours* »

Recettes d'investissement :

- **58 100€** sur le chapitre 13 « *subventions d'investissement* », **compte 1313** « *subventions d'investissement - Département* »
- .....

**PRET RELAIS SOLDE FSN**

Enfin, en rapport avec la délibération N°899 « prêt relais FSN » sur le budget annexe Corrèze, inscription :

Recettes d'investissement :

- **4 500 000€** sur le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* », **compte 1641** « *Emprunts et dettes assimilées* »
- **-3 400 000€** sur le chapitre 13 « *subventions d'investissement* », **compte 1311** « *subventions d'investissement – Etat FSN* »

Dépenses d'investissement :

- **1 110 00€** sur le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* », **compte 2315** « *immobilisations en cours* »

Il est également nécessaire de prévoir les charges d'intérêts prévisionnelles soit :

Dépenses de fonctionnement :

- **90 000€** sur le chapitre 66 « *charges financières* », **compte 6611** « *intérêts emprunt en cours* »
- **10 000€** sur le chapitre 66 « *charges financières* », **compte 66112-1** « *ICNE 2024 (rattachement fin exo)* »

Recettes de fonctionnement :

- **-100 000€** sur le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* »

Au final, en synthèse sur le Budget Annexe Corrèze :

BA 19 2024								
FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES	BP 2024	DM1	Total BP 2024	RECETTES REELLES	BP 2024	DM1	Total BP 2024	
011 (Charges à caractère général)	155 100 €	0 €	155 100 €	R002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	4 846 456,51 €		4 846 457 €	
012 (Charges du personnel)	0 €		0 €	70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	187 500 €		187 500 €	
65 (Autres charges de gestion courante)	1 712 000 €	110 000 €	1 822 000 €	74 (dotations, subventions, participations)	0 €		0 €	
66 (Charges financières)	752 990 €	100 000 €	852 990 €	75 (autres produits de gestion courante)	2 881 490 €	0 €	2 881 490 €	
67 (Charges exceptionnelles)	0 €		0 €	77 (Produits exceptionnels)	0 €		0 €	
<b>TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 620 090 €</b>	<b>210 000 €</b>	<b>2 830 090 €</b>	<b>TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 915 447 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 915 447 €</b>	
DEPENSES D'ORDRE	BP 2024	DM1	Total BP 2024	RECETTES D'ORDRE	BP 2024	DM1	Total BP 2024	
042 (transfert entre sections)	4 078 731 €		4 078 731 €	042 (transfert entre sections)	2 122 156 €		2 122 156 €	
023 (Virement à la section d'investissement)	3 338 782 €	-210 000 €	3 128 782 €					
<b>TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 417 513 €</b>	<b>-210 000 €</b>	<b>7 207 513 €</b>	<b>TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 122 156 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 122 156 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 037 603 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 037 603 €</b>		<b>10 037 603 €</b>	<b>0 €</b>	<b>10 037 603 €</b>	
INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES	BP 2024	DM1	Total BP 2024	RECETTES REELLES	BP 2024	DM1	Total BP 2024	
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	7 977 735,34 €		7 977 735,34 €	R001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	0,00 €		0,00 €	
13 (Subventions d'équipements)	0 €		0 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	8 458 053,34 €		8 458 053 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	3 622 265 €		3 622 265 €	13 (subvention d'investissement)	3 437 658 €	-3 341 900 €	95 758 €	
20 (immobilisations incorporelles)	65 050 €	13 100 €	78 150 €	1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	4 500 000 €	4 500 000 €	
21 (immobilisations corporelles)	0 €		0 €	168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €		0 €	
23 (Immobilisations en cours)	5 648 304 €	935 000 €	6 583 304 €	23 (Immobilisations en cours)	122 286 €		122 286 €	
<b>TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 313 354 €</b>	<b>948 100 €</b>	<b>18 261 454 €</b>	<b>TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 017 997 €</b>	<b>1 158 100 €</b>	<b>13 176 097 €</b>	
DEPENSES D'ORDRE	BP 2024	DM1	Total BP 2024	RECETTES D'ORDRE	BP 2024	DM1	Total BP 2024	
040 (Transfert entre sections)	2 122 156 €		2 122 156 €	040 (Transfert entre sections)	4 078 731 €		4 078 731 €	
041 (Opérations patrimoniales)	0 €		0 €	041 (Opérations patrimoniales)	0 €		0 €	
				021 (Virement de la section de fonctionnement)	3 338 782 €	-210 000,00 €	3 128 782,00 €	
<b>TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 122 156 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 122 156 €</b>	<b>TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 417 513 €</b>	<b>-210 000 €</b>	<b>7 207 513 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>19 435 510 €</b>	<b>948 100 €</b>	<b>20 383 610 €</b>		<b>19 435 510 €</b>	<b>948 100 €</b>	<b>20 383 610 €</b>	



**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, dans leur totalité et par chapitre tel que présenté ci-dessus.**

**Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le : 02 juillet 2024**